

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Délibération N° 007-2025

**DEMANDE DE
SUBVENTION DETR
AMENAGEMENT
CIMETIERE**

L'an deux mil vingt-cinq le six du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 31 janvier 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE, MOUSNIER,
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI, ORLIANGES

Absents excusés :

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS)
Mme CERTAIN (procuration à M. ORLIANGES)
Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)

Secrétaire de Séance : Mme VERDEYME

Mme le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du cimetière, comprenant:

- L'aménagement de cavurnes : 3 402€ HT
- Un nouveau columbarium : 5 037€ HT
- Le ré aménagement du jardin du souvenir : 4 350€ HT

Le plan de financement est le suivant:

Etat (DETR) 30%:	3 836,70€
Autofinancement :	8 952,30€
TOTAL:	12 789,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide le projet d'aménagement du cimetière tel que présenté et le plan de financement associé
- Charge le maire de solliciter auprès de l'Etat la subvention telle que décrite dans le plan de financement
- Indique que les dépenses et recettes afférentes seront prévues sur le budget d'investissement 2025 de la commune.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20250206-D07-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025
Publication : 10/02/2025